

membre de la LDH, et dont les vice-présidents, le philosophe Alain et le physicien Paul Langevin, sont également ligueurs. A son siège est signé le pacte du Rassemblement populaire, dans la constitution duquel elle joue, avec la CGT, un rôle essentiel.

Droits sociaux.

Elle adopte la revendication des droits syndicaux pour les fonctionnaires, y compris le droit de grève.

Droits des étrangers.

Elle proteste contre les expulsions d'étrangers et demande que soit assurée « aux réfugiés politiques la plénitude du droit d'asile ».

Paix.

De vifs affrontements marquent son congrès de Nancy. 836 mandats contre 591 blâment le maire de Lyon, Edouard Herriot, membre de la LDH, pour le licenciement de 22 employés des abattoirs qui refusaient un exercice en cas de guerre. Le président, Victor Basch, démissionne puis revient sur sa démission, le Comité central réglant ensuite la crise.

Colonies.

Elle proteste contre les condamnations politiques en Indochine, à Madagascar, en Tunisie et en Algérie.

Institutions.

Elle demande la réforme « du Parlement et de ses méthodes, pour assurer l'accélération de ses travaux et l'efficacité de son contrôle », « de l'administration, pour garantir à la fois la bonne marche des services publics et les droits des fonctionnaires », « de la magistrature pour assurer, avec son indépendance, la rapidité et l'impartialité de la justice », « de la presse qui oblige les journaux à rendre publique l'origine de leurs ressources », « du crédit, des industries de guerre, des agences de presse et de publicité » ; l'interdiction « pour les anciens fonctionnaires, d'être administrateurs de sociétés faisant appel au crédit public » et « pour tout citoyen [...] d'appartenir à plus



Léon Blum ligueur 1872-1950

Au lendemain de la mort de Léon Blum en avril 1950, la Ligue des droits de l'Homme a publié un numéro spécial de ses *Cahiers* pour lui rendre hommage. La première page reproduisait, en manière d'éditorial, l'allocution prononcée par le docteur Sicard de Plauzolle, alors président de l'organisation, devant la conférence des délégués des fédérations, le dimanche 2 avril, le jour même des obsèques du président du gouvernement du Front populaire.

« Léon Blum, disait-il, fut un des premiers adhérents de notre Ligue ; il fut, plus tard, membre de notre Comité central ; sans doute il ne fut pas très assidu à ses séances... Mais il fut toujours un courageux champion de la vérité, de la liberté, du droit, de la démocratie et de la paix. » Ces quelques phrases définissent exactement les rapports de

Léon Blum avec la LDH. Assurément il ne fut pas, avec constance, un actif militant de l'organisation. Mais tout au long de sa carrière d'homme politique, il se conduisit en fidèle serviteur de la cause des droits de l'Homme. L'affaire Dreyfus et le procès d'Emile Zola, à partir du moment où Lucien Herr l'eut convaincu de l'innocence du condamné, furent l'occasion de son premier engagement dans une campagne de mobilisation de l'opinion pour tenter d'agir sur le cours des événements. Il contribua ainsi à ce qui fut, comme on l'a souvent rappelé en cette année du centenaire, la première intervention des « intellectuels » dans un combat politique.

Le 15 mars 1898, au lendemain du procès Zola, il publia dans *La Revue Blanche*, sous la signature qu'il utilisait habituellement pour cette collaboration, « un juriste », une longue analyse des débats de la Cour d'assises. Il énumérait avec précision « les violations flagrantes de la loi, les artifices de procédure », les points marqués par les Dreyfusards. Il terminait par ces mots : « Je crois que les esprits loyaux, réfléchis, sincères... seront contraints de conclure comme moi que la preuve est faite. La démonstration méthodique est faite de tout ce qu'avancait M. Zola. Son article est déjà, dans sa substance, de la vérité historique. » Il avait tout de suite perçu que l'ouverture de poursuites contre Emile Zola servirait finalement, quel que fut le verdict rendu par la Cour, la cause de la vérité. Après s'être tenu éloigné pendant quelques années de l'activité militante, Léon Blum devint, au lendemain de la Première Guerre mondiale, le leader du Parti socialiste et le directeur politique de son journal quotidien, *Le Populaire*. Des très nombreux articles ou discours où il eut l'occasion de se conduire en défenseur de la justice et de la vérité, nous ne retiendrons ici qu'un exemple.

Au cours des années 1920, alors qu'il polémiquait vigoureusement contre le Parti communiste, il prit



© COLLECTION VERDIER

1947. Léon Blum lors de la réception dans les locaux du journal *Le Populaire*, pour son 75^e anniversaire. A droite : Robert Verdier et Henri Noguères. A gauche : Paul Ramadier, longtemps membre, avant la guerre, du Comité central de la LDH.

la défense des « mutins de la mer Noire », Marty et Badina, que les gouvernements de droite jetèrent en prison en leur cherchant de mauvaises querelles simplement pour harceler leur parti, le Parti communiste. Il dénonça la manipulation de l'appareil judiciaire par le pouvoir exécutif. Attardons-nous quelque peu sur deux textes d'une importance particulière. D'abord un article sur les droits de l'Homme, écrit en 1935 pour *L'Encyclopédie Quillet*. Après avoir rappelé que la philosophie des droits de l'Homme avait été au centre des luttes politiques tout au long du XIX^e siècle, Léon Blum montre comment l'évolution de la société industrielle a fait surgir une contradiction entre le libéralisme politique et le libéralisme économique, longtemps considérés comme indissociables. Un an après, le congrès national de la LDH adoptait, sur rapport de René Georges-Etienne, une résolution sur la nécessité de reconnaître enfin une nouvelle catégorie de droits, les droits économiques et sociaux. Reconnaissance consacrée, on le sait, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, par l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En juillet 1937, Léon Blum avait été invité à prononcer un discours au congrès de la LDH qui se tenait à Tours. Il s'attacha à justifier le rôle que la LDH avait joué dans la constitution du Front populaire et à réfuter les critiques de ceux qui considéraient que cette organisation n'aurait pas dû s'engager en faveur d'une coalition de partis dans une compétition électorale. En fait, son engagement dans l'affaire Dreyfus rendait inévitable que ce premier épisode d'une longue activité civique laisse en lui une marque indélébile.

Robert Verdier, ancien président d'honneur de la LDH

Article paru dans *H&L* n° 97-98 (fév. 1998), p. 42, partiellement reproduit. R. Verdier est décédé en 2009.